



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question écrite n° 72163

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le rapport rendu par le groupe de travail relatif au signalement des situations de maltraitance. Ce groupe de travail avait été chargé de rechercher les moyens de rendre plus lisible la procédure de signalement et d'intensifier et de professionnaliser la coordination en matière d'enfance maltraitée. Il a remis son rapport le 30 juin 2005, qui contient un certain nombre de propositions intéressantes et originales, en particulier concernant le renforcement de la formation initiale et continue des intervenants et de leur encadrement, le soutien des professionnels confrontés à la maltraitance, la construction d'un dispositif de recueil des informations « signalantes » en se fondant sur les travaux conduits notamment par l'ODAS, une meilleure identification d'un lieu de recueil en affirmant le rôle pivot du conseil général comme passage obligé des signalements ou informations préoccupantes permettant une évaluation globale des situations, le rôle du GPIEM comme outil d'une meilleure collaboration interministérielle. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite entamer dans les meilleurs délais une concertation d'ensemble sur la refonte des systèmes de protection de l'enfance. Cette concertation s'appuiera sur l'ensemble des rapports qui ont été récemment remis sur ce sujet : « L'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés », issu des travaux du groupe présidé par M. Louis de Broissia ; le rapport de la mission parlementaire Bloche - Pecresse et le rapport remis par M. Philippe Nogrix sur « l'amélioration de la procédure de signalement de l'enfance en danger ».

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72163

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7652

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9580